



© L. GAITS

RIGUEUR, AMBITION ET PRUDENCE : **LE DÉPARTEMENT ADOPTE SON BUDGET 2022**

LE BUDGET 2022 EN CHIFFRES :

Proposé au vote de l'Assemblée départementale le 25 mars 2022, le nouveau budget du Département des Hautes-Pyrénées se distingue par un montant inédit de 75 millions d'euros affecté aux dépenses d'investissement afin de soutenir l'économie locale. L'ambition affirmée de ce programme est rendue possible grâce à une gestion responsable de l'emprunt et des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Ce nouveau budget se caractérise enfin par la constitution d'un fonds de réserve pour faire face aux éventuels aléas économiques et sanitaires.

Investissement : 75 M €

Les dépenses d'investissement financent les travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation. Ces investissements génèrent de l'activité économique sous la forme de marchés confiés aux entreprises locales. Le budget d'investissement voté par le Département en 2022 est à ce jour le plus élevé de l'histoire de la collectivité.



Infrastructures routières :
26 M €



Bâtiments :
15 M €



Education et collèges :
7 M €



Aide aux collectivités :
10 M €



Très Haut Débit et
équipement numérique :
6 M €



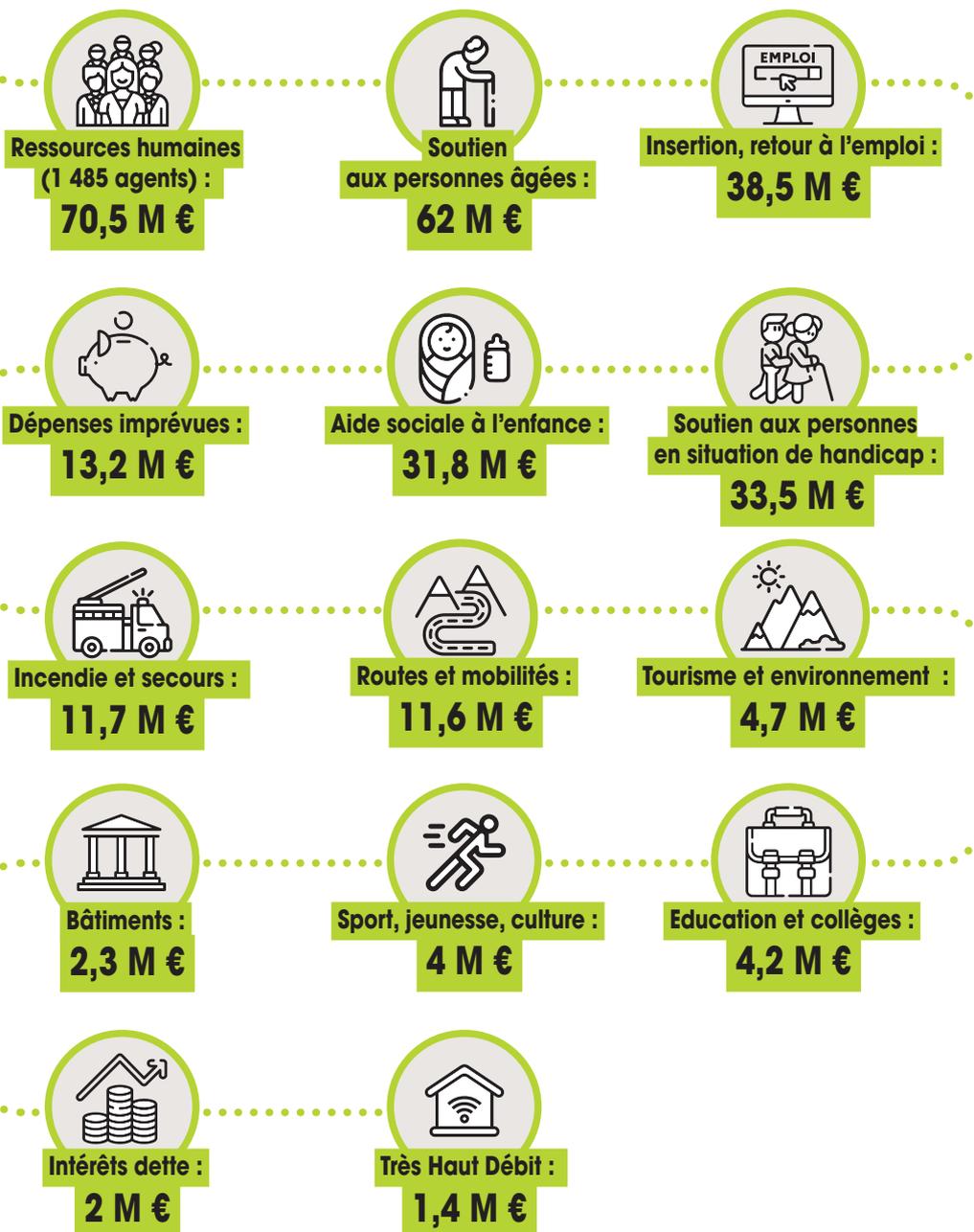
Tourisme et environnement :
6 M €



Dépenses imprévues :
5 M €

Les principales dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement au financement des prestations sociales, aux charges de personnel et à toutes les dépenses de gestion courante.



La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet au Département de dégager les marges de manœuvre nécessaires à une politique d'investissement volontariste. **Cette maîtrise se traduit par un contrôle des dépenses sociales, l'encadrement de la masse salariale et des charges courantes, ainsi qu'une bonne gestion de la dette.**

LES POINTS CLÉS DU BUDGET :

- Un niveau d'investissement historique de **75 millions d'euros**
- Des dépenses de fonctionnement **maitrisées**
- Une capacité de désendettement de 2,5 ans. La dette du Département, soit 14 millions d'euros, est **saine et sécurisée**
- L'aide au développement local **en hausse de 23 %**
- La constitution **d'un fonds de réserve** pour faire face aux aléas et dépenses imprévues

LE DÉPARTEMENT : UNE COLLECTIVITÉ SANS AUTONOMIE FISCALE

Jusqu'en 2021, le Département des Hautes-Pyrénées recevait une partie de la taxe foncière payée par les propriétaires immobiliers. Cette taxe revient désormais au bloc communal pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Ce changement voulu par l'État a des conséquences sur l'autonomie financière de la collectivité. Hormis le recours à l'emprunt, le Département ne dispose désormais d'aucune marge pour ajuster ses recettes. **Une enveloppe de réserve de 13 millions d'euros en fonctionnement et 5 millions en investissement** est donc constituée afin de s'adapter à toute éventualité.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES

Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesse@ha-py.fr